

COMMUNE DE SAINT-MEEN

**6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MEEN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 15 L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à 19 heures 30, le Conseil
Présents : 11 Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 15 septembre,
Procuration : 01 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
Votant : 12

Etaient présents :

- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire

- Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Lucie ROUDAUT, Mr Yves CAPPELLESSO, Mme Sabine VCCHIOLA,

Adjoints

- Mr Philippe MOTAIS, Mme Ghislaine MÉAR, Mr Yann SAUVÉE, Mr Gaétan THEPAUT, Mme Marina DOLOU, Mr Mikaël FLOC'H, conseillers municipaux

Absents excusés : Mme Monique LE HER, Mme Valérie DIEUDONNÉ (pouvoir à Mme Ghislaine MÉAR),
Mme Marie SALMON, Mr Adrien VERN

Secrétaire : Mme Marina DOLOU

Objet : aide aux communes sinistrées suite aux incendies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1111-1,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association de Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Méen tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don de 1 € / habitant à l'AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux communes sinistrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire un don de 967 €, en solidarité aux communes sinistrées, à l'AMF Aides sinistrés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce don.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus



Le Maire,
Louis BEAUGENDRE